

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.05.2018

Numéro de version 33

Révision: 22.05.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit **ServoStar 2000 Plus Flex**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées **aucune**
- Secteur d'utilisation **SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs**
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- Emploi de la substance / de la préparation **Colle pour carreaux**
- 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur : **Kiesel Schweiz Beratungs- und Vertriebs-GmbH**
Neustrasse 7
CH-8273 Triboltingen

Tel. 076 - 5 69 00 55
- Service chargé des renseignements : **Tel./Fax: 044/9405110**
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: **Centre Suisse d'Information Toxicologique ("Centre Tox Suisse")**
Freiestrasse 16
CH-8023 Zurich

Tel.: 145 (24H)

Tél. 0442 51 51 51 (du lundi au vendredi de 8h00 à 16.00 heures)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

**GHS05 corrosion****Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.****GHS07****Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.****STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.**

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.05.2018

Numéro de version 33

Révision: 22.05.2018

Nom du produit ServoStar 2000 Plus Flex

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07

· Mention d'avertissement

Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

· Mentions de danger

Clinker ciment de Portland pauvre en chromate

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· Conseils de prudence

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P261

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P304+P340

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405

Garder sous clef.

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxiques (PBT)

est. Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB) est considéré (si non mentionné dans la section 3).

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:

Non applicable.

· vPvB:

Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Préparations

· Description :

Mélange de ciment spezial avec des additifs

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 65997-15-1 EINECS: 266-043-4	Clinker ciment de Portland pauvre en chromate Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	25-<50%
CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4	quartz (SiO ₂) STOT RE 2, H373	2,5-<10%

(suite page 3)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.05.2018

Numéro de version 33

Révision: 22.05.2018

Nom du produit ServoStar 2000 Plus Flex

(suite de la page 2)

- **Indications complémentaires :**

Voir également les indications sous "8 Limite d'exposition et équipement"

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**

- **Indications générales :** En cas de malaise consulter un médecin.
Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation :** Ne pas respirer les poussières.
L'inhalation des poussières provoque une irritation et une tuméfaction des voies respiratoires.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- **après ingestion :** Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Faire le patient lui-même vomir.
Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**

- **Moyens d'extinction:** Le produit lui-même ne brûle pas.
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- **5.3 Conseils aux pompiers**

- **Équipement spécial de sécurité :**

Appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant et combinaison de protection contre les produits chimiques. Ne pas respirer de gaz d'explosion et d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assure une ventilation adéquate.
Éviter toute formation de poussière.
Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières.

(suite page 4)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.05.2018

Numéro de version 33

Révision: 22.05.2018

Nom du produit ServoStar 2000 Plus Flex

(suite de la page 3)

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** *Porter un vêtement personnel de protection*
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** *Aucune mesure particulière n'est requise.*
- **6.4 Référence à d'autres rubriques:** *Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Durcit au contact de l'eau.
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13*

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** *Tenir hors de portée des enfants.
Bien dépoussiérer.
Ne pas pas laisser le récipient ouvert.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas respirer les poussières.
Respirateur en cas de formation d'aérosols.
A protéger de l'humidité.*
- **Préventions contre les incendies et les explosions:** *Aucune mesure particulière n'est requise.*
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** *Dans des locaux fermés, à l'abri de l'humidité.*
- **Indications concernant le stockage commun :** *Pas de produits incompatibles à être spécialement mentionnés*
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** *Eviter le contact avec la nourriture et la boisson.
Tenir les emballages hermétiquement fermés*
- **Classe de stockage :** *-*
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** *Sans autre indication, voir point 7.*

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.05.2018

Numéro de version 33

Révision: 22.05.2018

Nom du produit ServoStar 2000 Plus Flex

(suite de la page 4)

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

CAS: 65997-15-1 Clinker ciment de Portland pauvre en chromate

VME (Suisse)

Valeur à long terme: 5 e mg/m³
S;StaubCAS: 14808-60-7 quartz (SiO₂)

VME (Suisse)

Valeur à long terme: 0,15 a mg/m³
P C1a SSc;

BOELV (Union Européenne)

Valeur à long terme: 0,1* mg/m³
*respirable fraction

· Indications complémentaires

:

* = poussière totale

** = poussière respirable

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel :

· Mesures générales de protection et d'hygiène :

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.
Eviter tout contact avec la peau

· Protection respiratoire :

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

*** Respirateur en cas de formation de poussière. ***

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Gants en caoutchouc

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux :

Lunettes de protection hermétiques.

· Protection du corps :

vêtements de protection à manches longues

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Aspect:

Forme :

poudre

Couleur :

gris

(suite page 6)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.05.2018

Numéro de version 33

Révision: 22.05.2018

Nom du produit ServoStar 2000 Plus Flex

(suite de la page 5)

· Odeur :	caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH à 20 °C:	12
· Modification d'état	
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	2.230 °C inapplicable
· Point d'éclair :	non applicable
· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non déterminé.
· Température d'inflammation :	n. a. °C
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· Auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosivité :	
inférieure :	n. a. Vol %
supérieure :	Non déterminé.
· Pression de vapeur :	Non applicable.
· Densité à 20 °C:	1,6 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non applicable.
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	prend hydrauliquement
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
· Viscosité :	
dynamique :	Non applicable.
cinématique :	Non applicable.
· Teneur en solvants :	
Teneur en substances solides :	100,0 %
· 9.2 Autres informations	Les données physiques sont des valeurs moyennes.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: aucun sous utilisation appropriée

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Symptômes significatifs dans
- Effets primaires/secondaires : Provoque une irritation cutanée.

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.05.2018

Numéro de version 33

Révision: 22.05.2018

Nom du produit ServoStar 2000 Plus Flex

(suite de la page 6)

- des yeux : **Provoque de graves lésions des yeux.**
- Sensibilisation : **Si manié de façon appropriée et en observant les règles générales de l'hygiène, on n'a pas pris connaissance de dommages à la santé.**
- Résultats sur l'homme : **Peut irriter les yeux et la peau.
Le produit contient de ciment. Réagit fortement alcalin au contact de l'humidité.**
- Indications toxicologiques complémentaires : **Selon la concentration, la solution aqueuse peut provoquer une irritation ou des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses.**
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**
- Cancérogénicité **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**
- Toxicité pour la reproduction **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique **Peut irriter les voies respiratoires.**
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**
- Danger par aspiration **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique : **Pas d'autres informations importantes disponibles.**
- 12.2 Persistance et dégradabilité
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation **Pas d'autres informations importantes disponibles.**
- 12.4 Mobilité dans le sol **Pas d'autres informations importantes disponibles.**
- Autres indications écologiques :
- Indications générales : **Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.**
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: **Non applicable.**
- vPvB: **Non applicable.**

(suite page 8)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.05.2018

Numéro de version 33

Révision: 22.05.2018

Nom du produit ServoStar 2000 Plus Flex

(suite de la page 7)

· 12.6 Autres effets néfastes **Pas d'autres informations importantes disponibles.**

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation : évacuation selon les dispositions en vigueur
- Note Mélanger les résidus de produit avec de l'eau, laisser durcir
 puis éliminer avec les déchets de chantier.
- Emballages non nettoyés :
- Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|---|-----------------|
| · 14.1 Numéro ONU | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement: | |
| · Polluant marin : | Non |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| | Non applicable. |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | |
| | Non applicable. |
| · Indications complémentaires de transport : Produit non dangereux au sens des réglementations de transport. | |
| · "Règlement type" de l'ONU: | |
| | néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I **Aucun des composants n'est compris.**
- Prescriptions nationales :
- Classement des liquides pouvant polluer les eaux: **classe B (Classification propre)**
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: **Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**

CH/FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.05.2018

Numéro de version 33

Révision: 22.05.2018

Nom du produit ServoStar 2000 Plus Flex

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les chapitres, modifiés par rapport à la version précédente, sont marqués d'un "***".

Les indications des points 4 jusqu'à 8, ainsi que 10 jusqu'à 12 ne sont que partiellement pas en accord avec l'usage et l'utilisation en bonne et due forme du produit (considérer en cela les informations concernant le produit et son utilisation). Elles ne sont valables qu'en cas d'accidents ou d'irrégularités donnant lieu à un dégagement d'une quantité non négligeable de produit.

(n.a. = non applicable n.d. = non déterminé)

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances. Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrits au sens des règlements de garantie légaux. Veuillez s'il vous plaît prendre les conditions de livraison de la respective feuille d'instructions.

- **Phrases importantes**
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 - H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 - H373 Risque présumé d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
- **Service établissant la fiche technique :**
- **Acronymes et abréviations:**
 - Services sécurité de travail et protection de l'environnement
 - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 - Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 - Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
 - STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 - STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
- **Remarque**

Ces données se basent sur des connaissances acquises à ce jour, mais ne garantissent pas les propriétés du produit et ne représentent aucun aspect contractuel. L'utilisation, la transformation du produit sont de la responsabilité de l'utilisateur.

CH/FR